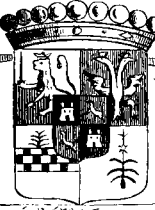




IACOBVS EX
COMITIBVS
DIVIO



VINTIMILLIÆ
SENATOR
NENSIS

H. DRECHT. sculp.

étaient *de gueules, au chef d'or, avec l'écu pointu à l'antique, un lion d'argent brochant sur le tout, couronné d'or, droit et combattant avec une épée nue* (1). Les Comtes de Vintimille prirent en outre ce lion pour cimier, et leur devise ou cri de guerre fut, à partir de ce jour : *Præ millibus unus, c'est-à-dire un seul en vaut plusieurs mille.*

Cette famille ayant prospéré, se subdivisa en plusieurs branches, et ce fut pour elle une première cause d'affaiblissement. En vain des statuts formels, et plusieurs fois confirmés par les Empereurs, assuraient la transmission de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, des biens féodaux qui composaient le patrimoine de la maison de Vintimille; ce patrimoine fut peu à peu démembré, et finit par passer dans des mains étrangères. Les Génois s'emparèrent, en 1222, de la ville de Vintimille, qui, par sa position avantageuse sur un promontoire, excitait depuis longtemps leur convoitise.

(1) Ces armoiries se voient encore au-dessus de la porte de l'Hôtel-de-Ville de Ventimiglia.

Flandres, en Espagne et en Angleterre. Tous ou presque tous, rendirent aux souverains près desquels ils s'étaient retirés, d'éminents services, se distinguèrent par leur bravoure et adoptèrent une nouvelle patrie. Un grand nombre, toutefois, continuèrent de résider dans divers châteaux ou places fortes situés autour de la ville et forteresse de Vintimille, berceau de leur maison. Ils possédèrent en commun ou se partagèrent le comté de Vintimille, celui de Tenda, la seigneurie de la Brigua, la vallée d'Oneglia et ses villages, Serzane, Varachio, la seigneurie de Maro et quatre châteaux en dépendant, le Cunio, Aurigo, Lusinasco et Caravonica, la forteresse de Petralata, Lusana, Mentadica, Montegrosso, Carpaxio, Larzeno, Tirora, Reccio sur la côte, et dans l'intérieur des terres, toute la vallée de Rodon, jusqu'au mont Apennin.

Fiers et belliqueux au dehors, les Princes souverains de Vintimille furent toujours chez eux libéraux et magnifiques. Ils entretenaient sur la côte un grand nombre de galères, avec lesquelles ils faisaient des expéditions

Rhodes. Barthélemy se fit prêtre. Jean-Baptiste se maria, et eut deux enfants, qui périrent par accident, sans laisser de postérité. Quant à Alexandre, il fut bientôt forcé de s'expatrier. Il était né vers 1472 ; or, dès l'an 1450, le comte de Tende, son parent, au mépris des statuts qui consacraient au profit des aînés l'inaliénabilité des fiefs de la maison de Vintimille, s'était rendu maître de la seigneurie de Maro et de la forteresse de Petralata. Mais cet acte d'usurpation n'était que le prélude de nouveaux malheurs. Les Adorni et les Fregosi, familles plébéiennes de Gênes, appartenant au parti gibelin, et qui, pendant près de deux cents ans, avaient alternativement fourni des Doges à cette ville, recommencèrent leurs anciennes querelles, ravagèrent toute la côte, et réduisirent en cendres, après l'avoir livrée au pillage, la maison d'Alexandre de Vintimille. Lui-même, pour échapper à la mort, fut obligé de s'embarquer : il se réfugia dans l'île de Rhodes, où nous avons dit que quatre de ses frères étaient Chevaliers. Il avait, en outre, dans cette île de

Alexandre, accablé par le nombre, fut grièvement blessé ; George , accouru de toute la vitesse de son cheval, parvint à le dégager, mais trop tard : Alexandre lui remit son épée, et mourut dans ses bras, en lui recommandant sa femme et ses enfants (1). Vauzelles le vengea en immolant sur son corps un grand nombre d'ennemis. Mais, si Rhodes perdait chaque jour, sans pouvoir les remplacer, quelques-uns de ses plus vaillants Chevaliers, le Sultan, de son côté, recrutait chaque jour sur le continent ses innombrables armées, et ramenait des

(1) J. de Vintimille, *de Bello Rhodio*, M. S. de la Biblioth. imp., feuillet 57. Voici comment il rapporte les paroles prononcées par son père dans cette circonstance :

Sume ensem, precor, ipse meum, ne Turca, nec ullus
Quàm tu habeat. . . .

« Prends mon épée, je t'en conjure : je ne veux pas qu'un
« Turc ou un autre que toi la possède. »

Et plus haut :

At tibi jàm gnatos. . . .

Commendo, fideique tuæ do cuncta ferenda.

Commendo patriamque meam, miserosque parentes, etc.

« Cependant, je te recommande mes enfants, et confie à ton
amitié le soin de tous mes intérêts. . . . Je te recommande et
ma patrie et ma malheureuse famille. »

si misérable, que le Grand-Maître, au lieu du pavillon ordinaire de l'Ordre (1), ne voulut arborer sur son vaisseau qu'un étendard où la sainte Vierge était représentée tenant son fils mort entre ses bras, et sur lequel on lisait ces mots : *Afflictis spes unica rebus* ; « Dans notre affliction, il n'y a que lui qui puisse nous venir en aide. » Bientôt la peste s'étant déclarée à Messine, les Chevaliers, atteints presque tous par le fléau, durent se réfugier dans le golfe de Baïes, près de Naples, où ils séjournèrent pendant un mois. Enfin plus de six mois s'étaient écoulés depuis leur départ de Rhodes, lorsqu'ils entrèrent dans le port de Civita-Vecchia, qui était le but de leur navigation. De là, ils se rendirent à Rome, où le Grand-Maître eut une conférence avec le Pape, s'établirent provisoirement à Viterbe, dans le patrimoine de Saint-Pierre, puis, de nouveau chassés par la peste, se retirèrent à Nice, d'où ils revinrent à Viterbe.

Ils menaient à leur suite et continuaient

(1) Une croix blanche, sur fond rouge.

d'entretenir à leurs frais les quatre ou cinq mille Rhodiens qui s'étaient attachés à leur fortune. Mais on comprend que, dans de certains moments, le dénûment de toute cette population était extrême. Quelles rudes épreuves pour les enfants de madame de Vintimille, élevés dans le luxe, et parvenus à un âge où les impressions sont aussi vives que les besoins sont nombreux ! Les Chevaliers étant à Viterbe et à Nice, les oncles de Jacques déclarèrent qu'ils ne pouvaient s'occuper de lui davantage ; quant à sa mère, elle était, la pauvre femme, dans l'impossibilité de lui venir en aide, ne vivant elle-même que des secours qu'elle tenait des Chevaliers. George de Vauzelles se souvint alors des recommandations de son ami ; il se chargea de l'enfant abandonné, et profitant de l'inaction à laquelle était momentanément condamné l'Ordre de Saint-Jean, il partit pour la France avec son pupille et le conduisit à Lyon, afin de lui faire donner une éducation conforme à sa naissance et qui lui assurât dans l'avenir une existence honorable et indépendante.

de Montrottier (1), dépendance de l'abbaye de Savigny, il appartenait à cette élite de savants, de littérateurs et d'artistes dont aimait à s'entourer la sœur de François I^{er}, Marguerite, reine de Navarre, qui le nomma son Maître des Requêtes (2). La gravité de ses mœurs, l'ardeur de sa piété, sa noble prestance (3), le faisaient remarquer à cette Cour si brillante, mais novatrice et quelque peu licencieuse. Il était en même temps Aumônier de François I^{er} (4). On lui doit plusieurs livres ascétiques, notamment, une histoire de la vie de Jésus-Christ, d'après les évangiles (5). Épris de la littérature italienne,

(1) Du Verdier et La Croix du Maine, Guichenon, Le Laboureur, de Colonia, Perneti, Vintimille, *de Bello Rhodio*, etc.

(2) Mazzuchelli, *Vita di Pietro Aretino* (in Brescia, 1763, in-12, p. 247).

(3) *Insignis formâ justitiâque vir est.*

J. de Vintimille, dans une élégie inédite, qu'on trouve à la suite de son poème *de Bello Rhodio*.

(4) Voir la dédicace à François I^{er} de la traduction de *la Genèse* de P. Arétin, par Jean de Vauzelles (Lyon, Sébastien Gryphius, 1542. in-8°).

(5) *Histoire évangélique des quatre Évangélistes* (Lyon, Gilbert de Villiers, 1526, petit in-8°). — Mais l'ouvrage le plus curieux de Jean de Vauzelles est intitulé : *Les simulachres et historiées*

Vintimille partit donc : tantôt écolier, tantôt soldat, il visita les principales universités de l'Italie, à la suite des armées françaises, qui avaient repris les hostilités quelque temps interrompues par la paix de Cambrai ; puis il se dirigea vers la contrée qu'avaient habitée ses pères ; mais, comme elle était en proie aux factions, il n'y séjourna point, et se rendit à Pavie, dont l'Université était alors très-célèbre. « L'été, dira-t-il plus tard (1), j'y vivais en soldat, ainsi me pressait la dure nécessité ; mais l'hiver, j'occupais mon temps à cultiver les Muses. Les lauriers que j'avais mérités par mon épée, je les méritais également par ma plume, disciple tour à tour de Minerve et de Mars. »

factum imprimé à Lyon, en 1630, pour François de Vauzelles, petit-neveu du Commandeur, et conservé aux Archives des familles, à Paris, dit même que George était désigné pour remplacer comme Grand-Maitre l'un des successeurs de Villiers de l'Isle-Adam (sans doute Jean d'Omèdes), mais qu'il fut surpris par la mort.

(1) Dans une élégie tirée d'un recueil de pièces latines composées par Vintimille et ses amis à la mémoire de Maclou Popon ou Pompon, conseiller au Parlement de Dijon.

minés ; il les avait recopiés de sa main, et venait de les offrir au Roi, en 1547, quand celui-ci mourut à Rambouillet.

Henri II accueillit favorablement la traduction complète de la *Cyropédie* : Vintimille la lui présenta avec la traduction de l'*Histoire des successeurs de Marc-Aurèle* par Hérodien (1), qu'il avait commencée vers la même époque, étant, comme il le dit, « en expédition de guerre sous le grand roy François, ès camps de Jaillons et Boloigne. » Il avait dédié cette dernière au connétable Anne de Montmorency dès l'année 1544. Elle ne parut que dix ans après, précédée d'une lettre à l'auteur par Pontus de Tyard, son ami, qui lui avait dérobé sa traduction et l'avait fait imprimer à son insu (2).

Ces traductions furent alors très-remar-

(1) C'est une traduction latine du même ouvrage qui, dans le siècle précédent, avait commencé la réputation d'Ange Politien, dont les talents jetèrent tant d'éclat sur l'administration de Laurent de Médicis, à Florence.

(2) On lit en tête de la traduction d'Hérodien (édition de 1580) une longue pièce de vers, adressée par Guillaume des Autels, poète bourguignon, à Pontus, au sujet de ce larcin littéraire.

« l'Hérodian que de la Cyropédie , des
« phrases modernes, élégances et figures
« affectées et obscures, dont les nouveaux
« escrivains ont commencé d'orner leurs
« escrits, me rejettant comme estranger et
« antiquaire. De m'appeller estranger, ils ne
« me font pas tant d'injure, qu'ils font de tort
« aux Roys qui m'ont receu et enté en France,
« il y a plus de cinquante ans, (il écrivait
« ceci en 1580) et honoré d'estats et charges
« souveraines et loüables. Des autres objects
« je ne tiens compte, et ne demanderay
« jamais le pardon que demandoit Albin,
« puisque jusques à présent on a trouvé peu
« ou rien à redire en mes traductions. Si je
« n'ay suivy leur façon de parler, je ne pense
« avoir failly : d'autant que aucuns d'eux
« usent de termes, phrases, épithètes et
« orthographes si estranges, qu'ils font
« comme une fricassée de mots de divers
« pays, et gastent et corrompent la grâce et
« naïfveté de la langue françoise. En quoy
« je ne suis pas d'accord avec eulx, comme
« l'on verra un jour par un Traicté à part, si
« j'ay loisir. » Puis, parlant des écrivains

qui honoraient alors la France par leurs talents, il ajoute avec modestie : « Je ne tend
 « pas à si hault vol. Ceulx qui ont l'aïlle plus
 « forte monteront plus hardiment à l'essor :
 « à moy ce sera assez de voler bas et nager
 « terre à terre pour ne courir fortune (1). »

Dans le temps même où il s'occupait de la Cyropédie et de l'Histoire d'Hérodiën, Vintimille traduisait de l'italien en français deux ouvrages de Machiavel : *Le Prince* et *l'Art de la guerre*. Il offrit encore au connétable de Montmorency ces traductions, qui peut-être n'ont jamais été imprimées, qui dans tous les cas ne se trouvent plus aujourd'hui, et dont nous aurions jugé inutile de parler, si Vintimille lui-même, dans le précis succinct qu'il a laissé de sa vie, n'en faisait mention.

Pour montrer ce qu'il pouvait dans un autre genre, Vintimille, à l'exemple de son ancien maître Alciat, donna une édition des lois romaines, qui a conservé le nom d'*Editio*

(1) *Advertissement et remonstrance aux censeurs de la langue françoise.*

l'exercice de leur culte, mais seulement hors des villes.

Dans ces difficiles conjonctures, Vintimille pensa que le devoir du Parlement était d'appuyer une mesure qui avait pour objet de prévenir la guerre civile. Il connaissait le chancelier de l'Hospital; il avait foi dans l'expérience et la droiture de cet intègre homme d'État. Il résolut de montrer la même sagesse, fallût-il encourir les mêmes haines; ajoutons qu'il fit la même violence à ses affections : car, s'il devait moins aux princes de Lorraine que le Chancelier, il avait vécu longtemps dans leur société, et reçu le meilleur accueil dans leur maison.

Mais la majorité du Parlement de Bourgogne ne partagea pas sur ce point les idées de Vintimille : tous les Parlements du royaume, il faut le dire, étaient alors dévoués à la maison de Guise. Le Parlement résista donc à l'enregistrement de l'édit, et députa vers le Roi deux conseillers, afin de lui adresser des remontrances.

Cependant Gaspard de Tavannes, qui était lieutenant-général pour le Roi dans la pro-

J'estoy de tous costez par guerres tormenté :
 Le carme doit de crainte estre tout exempté,
 A tous coups me sembloit veoir la poignante pointe
 De la dague meurtrière estre à mon gosier jointe.
 Brief, fust que je dormisse ou prinse le repas,
 Tousjours frayeur de mort me suyvoit pas à pas.
 Parquoy sans nul esgard, tu te mettras à lire
 (Comme juge esbahi) ce que j'ay peu escrire (1).

Le *Carmen saturnalitium* n'est qu'une sorte d'épître familière, mais pleine de grâce, de bonhommie et de finesse. Maclou ayant été appelé auprès du Roi pour affaire (2), Vintimille lui souhaite un heureux voyage, et le prie d'aller visiter leurs communs amis,

(1) Si le *privilege* de l'imprimeur n'attribuait expressément à Trédéhan la version française du *Carmen saturnalitium*, nous inclinierions à penser qu'elle est de Vintimille lui-même, surtout après avoir lu cette dédicace. Dans un siècle où l'érudition était comme inséparable des talents, il n'était pas rare qu'un poète publiât ainsi ses productions dans plusieurs langues à la fois.

(2) Il s'agissait sans doute du démêlé que Popon et le conseiller de Récourt, commissaires députés du roi pour l'exécution de l'*édit de pacification*, eurent avec Gaspard de Saulx-Tavannes, en 1563. Popon avait assisté, le 27 janvier 1561, à la conférence tenue en présence du roi entre les docteurs catholiques et les ministres de la religion réformée, et dans laquelle on s'était principalement occupé du culte des images. Voir l'abbé Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (Dijon, 1743, in-fol., 2^e partie, pag. 164 et suiv.).

de ceux qui contribuèrent à préserver la Bourgogne des horreurs de la Saint-Barthélemy ; car c'est après avoir réuni, le 26 août 1572, un conseil secret où Vintimille se trouvait, avec Jeannin, avocat au parlement, et trois autres, que Chabot de Charny, grand écuyer de France, qui commandait la Province comme lieutenant-général, se refusa à ordonner les massacres (1).

L'Europe, malgré tant de sujets d'inquiétude, avait accueilli avec enthousiasme, au mois d'octobre 1571, la nouvelle de l'éclatante victoire remportée sur les Turcs, dans le golfe de Lépante, par les flottes de Philippe II, du Pape et des Vénitiens, réunies sous le commandement de Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint. Vintimille prit sa part de l'allégresse générale : mais son émotion fut d'autant plus profonde, que l'ennemi de la chrétienté était en même temps l'ennemi particulier de sa race. Non-

(1) Voir les OEuvres du président Jeannin. Ayant dû opiner le premier, comme le plus jeune et le moins qualifié, Jeannin émit courageusement l'avis, bientôt adopté par tout le Conseil, qu'il y avait lieu de résister aux ordres du roi.

Musa per Ægeam ut Delum, Coon, atque Colossos
Currat, et Aouis fontibus ora riget.

« Naguère je crus voir Pallas s'élancer de l'ancienne
« ville d'Athènes ; elle vint à moi et me dit avec auto-
« rité : Rhodien banni, toi qui as impunément affronté
« les mille périls de la mer, pourquoi prolonger ton
« exil sur les frontières de la France? Grâce au succès
« des Vénitiens, les chemins te sont ouverts ; tu peux
« aller retrouver sans crainte les lares paternels ; légi-
« time héritier des Paléologues, tu peux rentrer au sein
« du magnifique empire dont un ennemi barbare les a
« dépouillés. Allons, pars, ne tarde plus : repasse la
« vaste étendue des mers ; je te rendrai alors l'heu-
« reuse condition que tu regrettes. — Et moi : Pour-
« quoi, Déesse, troubler le repos dont je jouis? Je suis
« fatigué ; je suis vieux : de si grands avantages ne me
« tentent pas. Que me parles-tu de mer, de navires, de
« calamités et de tempêtes? qu'ai-je affaire de nou-
« velles aventures et d'un second exil? pourquoi m'of-
« frir un trône que d'innombrables soucis environnent?
« Le trône ne convient qu'à ceux qui aiment le faste,
« le sang, la guerre! La France est désormais ma
« patrie. Adieu, Rhodes, Pénates ; et toi, qui m'as vu
« naître, Cos, patrie d'Hippocrate, adieu ! Je n'ai qu'un
« désir, c'est de rester où je suis, dans cette contrée
« sûre, là où sont encore respectés la paix, la religion,
« les plus imprescriptibles droits ; là où fleurissent de
« savants hommes en tout genre, troupe aimable, et
« avec eux Flore, Palès, Bacchus, la nourricière Cérès.

rieux la recommandation de Vintimille. La copie manuscrite de cet ouvrage que possède la Bibliothèque impériale (1) provient du monastère de Saint-Germain-des-Prés, auquel elle avait été léguée, en 1732, par Henri de Cambout, duc de Coislin, évêque de Metz, qui la tenait lui-même de Louis Machon, chanoine de Toul. Elle doit avoir été faite, après la mort de Jacques de Vintimille, pour Prosper, son neveu, fils de Marc; car elle contient une notice sur Prosper et les armes des Vintimilles plusieurs fois écartelées ou accollées avec celles de madame Claude de Cornillion, sa femme. Malheureusement, Jacques, dans cette sorte de compilation biographique (2), s'occupe moins de lui-même que de sa famille, et les documents qu'on y trouve sur celle-ci manquent quelquefois d'exactitude, parce que, comme il nous l'apprend, les *titres anciens* de sa maison

(1) Voir l'Avertissement.

(2) Les premiers auteurs qui en fassent mention sont Palliot, dans son *Parlement de Bourgogne*, et le P. Louis Jacob, dans l'ouvrage qu'il a composé en langue latine *sur les Écrivains illustres de Châlon*. Tous deux florissaient au xvii^e siècle.

« l'ami de mon père, tu es demeuré, que ce soit là ta
 « gloire ! fidèle à un Grec. Ah ! vertu, que tu semble-
 « rais belle, si la main des hommes pouvait dignement
 « te représenter ! quel immense amour tu saurais
 « leur inspirer ! de quelle divine flamme tu embrase-
 « rais leur cœur ! Non, Vauzelles, pas de Léthé qui
 « puisse effacer le souvenir d'une si belle action ; et
 « de cette façon l'honneur qui t'en revient sera indé-
 « lébile. »

Vintimille mourut en 1582, âgé d'environ soixante-dix ans. Par son testament, en date du 9 mai 1580, il avait institué héritière universelle de ses biens en Bourgogne, et de tous les droits, noms et actions qui lui appartenaient dans le comté de Vintimille, et ès-lieux de Cunio, Carpaxio, Larzeno et Saint-Barthélemy, en la seigneurie de Maro, sur la côte génoise, Jeanne, sa fille unique, qui avait épousé, plusieurs années auparavant, Melchior Bernard, seigneur de Montessus, gouverneur de la citadelle de Châlon (1). Jeanne ne recueillit sans doute que la moin-

(1) M. Abel Jeandet, dans sa *Vie de Pontus de Tyard* (Paris, 1863, in-8°, p. 87), dit que la famille de Montessus existe encore en Bourgogne.

dre partie de l'héritage paternel, et c'est dans cette prévision que Vintimille avait écrit ces lignes, où l'on aime à retrouver la belle réponse de Phocion aux envoyés du roi Philippe (1) : « Dieu... m'a donné une fille, de
« laquelle je vois sortir de la lignée pour ma
« consolation. Des biens, il y en a peu ; mais
« à suffisance de ma vie. Il y en a assez pour
« mes héritiers, s'ils s'adonnent à bien, et
« trop, s'ils s'adonnent à mal (2). »

Il fut inhumé auprès de sa femme, en la chapelle des Gros, dans l'église de Saint-Michel, à Dijon. L'église existe encore, mais la chapelle a changé de destination, et la pierre tumulaire a disparu. Quelle inscription fut mise sur cette pierre ? On ne sait. Un Dijonnais, Jean Girard, en composa deux, en vers iambiques, qui parurent dans son recueil d'épithaphes. Le père Jacob les rapporte dans son ouvrage sur les écrivains illustres de Châlon (3), mais elles sont tellement

(1) Cornélius Népos, *Phoc.*, c. 1.

(2) *Discours des hommes illustres*, etc.

(3) Ludovici Jacob, *de Claris scriptoribus cabilonensibus, libri III* (Paris, Sebast. Cramoisy, 1652, in-4^o, p. 31).

tères : « On raconte, dit-il, que ces Paléologues ont été quasi tous de grande stature, grand front, large barbe, ayant care d'hommes de guerre, vénérables, hautains, ayant toujours la tête élevée, le maintien auguste, la parole douce et néanmoins retenant sa grandeur, éloquens et gratieux envers un chacun, gens de fait et de discours, de grande entreprise et négociation. Les Lascaris étaient plus petits, de moyenne stature, humains et courtois, amateurs des dames, soupçonneux, cauts et fins, et aucuns d'eux plus dévotieux et dissimulateurs. Ceux de Vintemille naturellement ouverts, simples, libéraux, non soupçonneux ni simulateurs, secourables à leurs amis, ne se défiant de personne, hautains de cœur et convoiteux d'honneur et de gloire, se contentant de leur fortune (1). »

Pour moi, ce n'est pas sans quelque émotion qu'après plus d'une année de laborieuses

(1) *Discours des hommes illustres*, etc.

TEUR, SUR LE MEURTRE D'ÉRATOSTHÈNE SURPRIS EN ADULTÈRE, où est traitée et comprinse toute la matière des adultères insérée dans le droit civil, traduite de grec en françois par noble Jaques des comtes de Vintemille, Rhodien, conseiller du Roy au Parlement de Bourgogne séand à Dijon, et commentée par M. Philibert Bugnyon, docteur ez-droictz et advocat en la sèneschaucée, siège présidial de Lyon et Parlement de Dombes (à Lyon par Benoist Rigaud, 1576, in-8°).

9° MAGUTI POMPONII, SENATORIS DIVIONENSIS, MONUMENTUM A MUSIS BURGUNDICIS ERECTUM ET CONSECRATUM (Parisiis, apud Federicum Morellum, 1580, petit in-8°). Ce recueil contient plusieurs pièces qui ne sont pas de Vintimille.

Le portrait que nous publions en tête de cette biographie est une reproduction de celui qui existe, en double exemplaire, au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale. Au-dessous se voient les armes de Jacques de Vintimille, telles qu'elles sont gravées et décrites dans le *Parlement de Bourgogne* de Palliot :

« Il portait, dit cet auteur, écartelé, au premier d'or, coupé de gueules, au lion d'argent, tenant une épée d'or et couronné
 « d'une couronne comtale de même, brochant sur le tout, qui
 « est des comtes de Vintemille. Au deux, de gueules, à un aigle
 « éployé d'or, couronné de même, qui est de Constantinople.

